

enviroXpress

VOLUME 1 NUMÉRO 1, NOVEMBRE 2002

177

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Lachenaie (secteur
nord) par Usine de triage Lachenaie itée
Lachenaie 6212-03-0C6

DC10.1

Il y a maintenant cinq ans qu'Intersan est établie dans la communauté de Sainte-Sophie. Pour certains, Intersan est rapidement devenue un partenaire qui, à chaque semaine, veille à la collecte de leurs matières résiduelles. Pour d'autres, les activités de notre entreprise gagnent à être connues. Dans le but d'expliquer comment, avec vous, Intersan participe à la mise en valeur des ressources et elle contribue à protéger l'environnement, nous amorçons la publication du bulletin d'information d'EnviroXpress. Nous vous souhaitons bonne lecture! Hubert Bourque, Vice-président.



Le visage derrière le bac et le sac

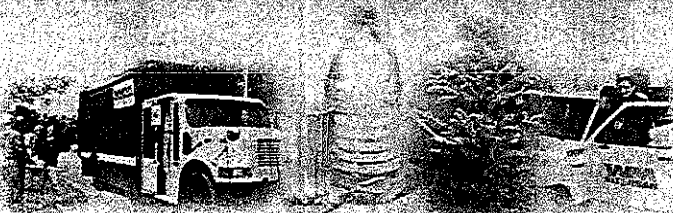
Intersan, c'est avant tout des individus. Des personnes qui vivent ici, ouvrent ici et élèvent leurs familles ici. Des personnes dont les habitudes, les goûts et les intérêts varient, certes, mais qui partagent le désir de perpétuer les valeurs propres aux Basses Laurentides. Intersan est aussi l'entreprise à qui environ 145 000 ménages de la région confient leurs sacs verts. Celle, aussi, qui récupère le bac bleu dans plus de 35 000 foyers et également celle à qui plusieurs milliers de places d'affaires

d'ici font appel. Bref, Intersan, ce sont ceux et celles dont la tâche est d'assurer, à chaque jour, tous vos services de collecte, de récupération et d'élimination des matières résiduelles.

Nous en convenons, au premier coup d'oeil, la gestion des matières résiduelles ne se trouve pas parmi les domaines les plus attrayants. «Notre activité, toutefois, figure certainement parmi les plus déterminantes dans notre volonté collective de préserver notre milieu naturel. Intersan en

saisit toute la dimension», indique son vice-président, Hubert Bourque. «Nous savons que notre responsabilité est considérable».

Comment disposer de ce qui est irrécupérable dans une perspective environnementale? De quelle manière agir pour inciter davantage à la récupération? Quels moyens nous sont disponibles pour mettre en valeur nos ressources? Voilà des questions auxquelles Intersan s'attarde à chaque jour.



Responsable et à l'affût

Intersan sait qu'une bonne gestion a comme point de départ des activités et des mesures de sécurité conformes aux lois et règlements. Ses propres tests, de nombreux prélèvements du ministère de l'Environnement et des analyses

indépendantes sont effectués plusieurs fois par année pour s'en assurer.

«Respecter les normes, constitue pour notre personnel une préoccupation constante. Notre objectif, toutefois, est de faire progresser nos

méthodes, en améliorant leur rendement et leur efficacité afin d'être toujours plus performants. Ce souci d'excellence, nous l'attribuons à chacun de nos employés, à leur vigilance, à leur ingéniosité et à la formation continue dont ils bénéficient», se réjouit M. Bourque.

L'oreille attentive, la main tendue

Intersan valorise aussi les rapports qu'elle cultive avec la population des MRC de la Rivière-du-Nord, Mirabel et Thérèse-de-Blainville. En ce sens, l'entreprise est engagée dans un dialogue ouvert et constructif avec les élus locaux depuis l'acquisition du site de Sainte-Sophie en 1997. «Ensemble,

nous abordons nos pratiques d'entreprise et les préoccupations qu'elles peuvent parfois susciter», précise M. Bourque.

Entretiens des liens durables avec la communauté suppose aussi qu'Intersan partage les succès et les lacunes, les ambitions et les besoins de la région.

C'est pourquoi elle appuie sans réserve le travail bénévole des organismes locaux dont la contribution est inestimable. Le Club Optimiste, le soccer mineur et les loisirs de Sainte-Sophie, sont parmi les causes sociales auxquelles Intersan est fièrement associée.

WM
INTERSAN INC.

Intersan Inc.
1333 1^{re} rue
Sainte-Sophie (Québec)
J3J 2R4

Téléphone : (450) 438-5654
Sans frais : 1 800 267-1237
Ligne Info : 1 888 211-5431
Télocopieur : (450) 438-4342

Site Internet
www.intersan.qc.ca

Courriel
enviroXpress@intersan.ca

Pour refléter les objectifs de la MRC de la Rivière-du-Nord Intersan propose un centre de valorisation environnementale

Comme partout ailleurs au Québec, la MRC de la Rivière-du-Nord est actuellement dans le processus d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles. La planification de la MRC prévoit la mise en œuvre de mesures qui lui permettront d'accroître le taux de récupération et d'éliminer les matières qui n'auront pu être mises en valeur. La solution d'Intersan prend la forme d'un Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) au site de Sainte-Sophie.

Intersan propose à la MRC de la Rivière-du-Nord de devenir l'un de ses partenaires pour mettre en valeur les résidus des citoyens et des entreprises et les transformer en produits utiles. Cette nouvelle approche d'Intersan vise à appuyer les mesures que l'on entend mettre en œuvre la MRC pour atteindre les objectifs gouvernementaux d'accroître le taux de récupération et de traiter de façon sécuritaire les matières résiduelles.

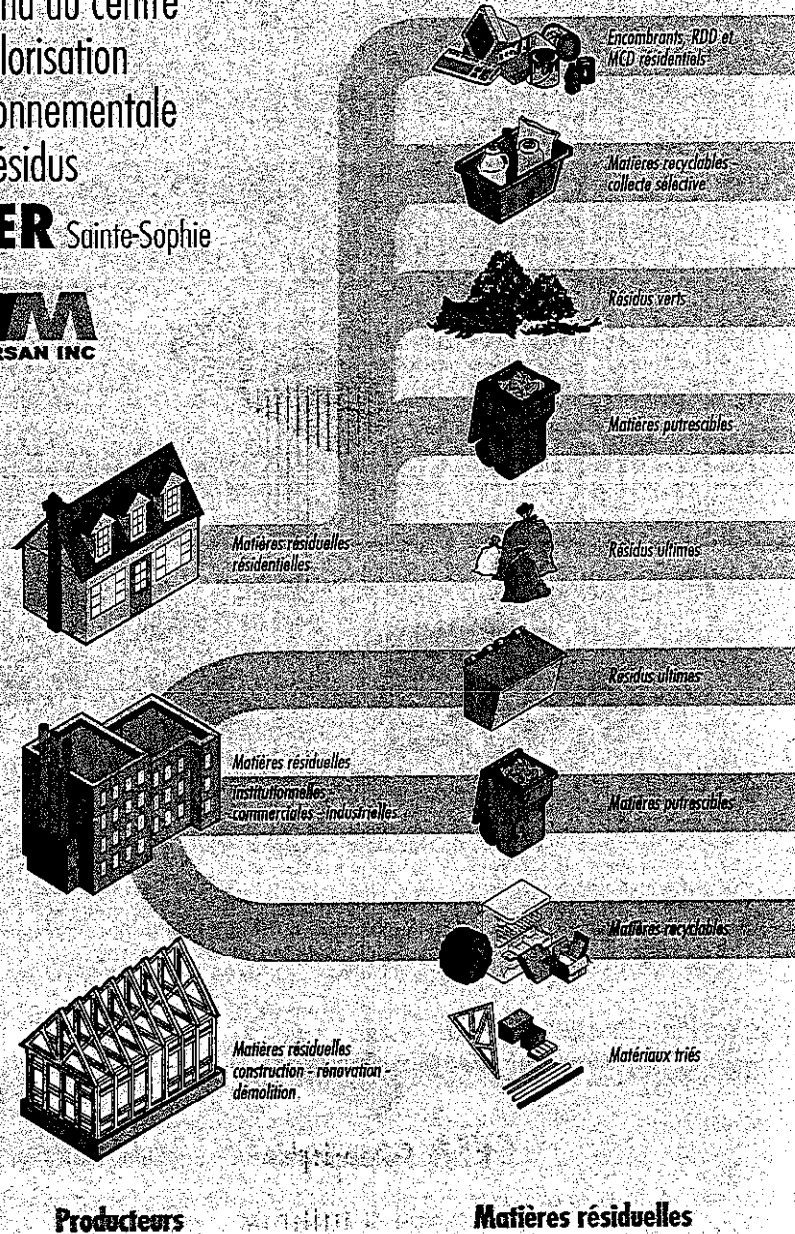
Pour répondre aux besoins de la MRC, Intersan envisage l'implantation d'un Centre de valorisation environnementale des résidus, ce qu'elle appelle un CVER, sur sa propriété de Sainte-Sophie.

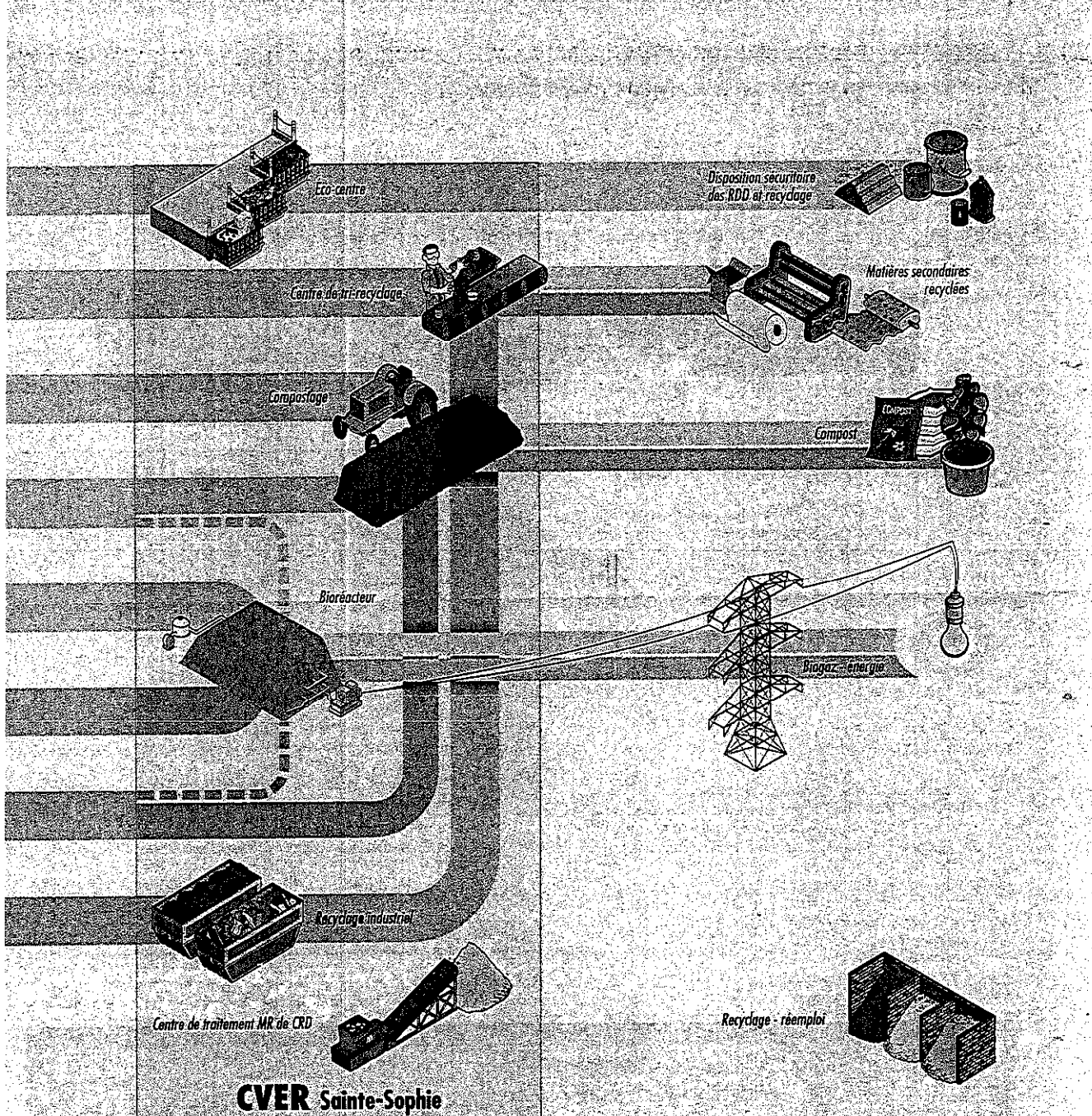
Un concept adapté aux besoins de la MRC

«Le CVER Sainte-Sophie vise à fournir la gamme complète des services requis pour mettre en œuvre le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de la Rivière-du-Nord. Il est un centre qui se consacre à l'ensemble des activités liées à la récupération, au recyclage, à la valorisation et au traitement», explique M. Hubert Bourque, vice-président d'Intersan.

Le CVER utilisera les résidus des citoyens et des entreprises comme matières premières et les transformera en produits à valeur ajoutée. «Les possibilités sont nombreuses. Des objets récupérés et réutilisés, des matières secondaires recyclables, du compost et de l'énergie en sont quelques exemples. Le processus de valorisation est donc constitué d'une combinaison de filières qui empruntent les résidus, selon leur nature, pour en tirer une valeur optimale», rajoute M. Bourque.

Schéma du centre de valorisation environnementale des résidus **CVER** Sainte-Sophie





Infrastructures de traitement

Produits

CVER Sainte-Sophie

Une véritable usine de transformation

Dans sa forme préliminaire, le CVER Sainte-Sophie sera muni d'un éco-centre domestique, une infrastructure où les matières encombrantes des citoyens, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les matières compostables seront récupérés et remis en valeur. Les installations accueilleront également une déchetterie commerciale pour le

recyclage de matières de provenance industrielle.

Pour traiter les résidus ultimes non recyclables, Intersan propose de remplacer l'enfouissement des matières par la technologie du bioreacteur, une technologie environnementale de valorisation. «Module principal du CVER,

le bioreacteur exploite le potentiel énergétique des résidus ultimes. Il permet de capter les gaz libérés par la décomposition des matières et de les transformer sous forme de gaz naturel ou d'électricité», précise M. Bourque.

«Bref, le CVER constitue un instrument qui facilite l'application des mesures qui seront prévues au plan de gestion des matières résiduelles

qui sera adopté par la MRC. En plus d'offrir des gains environnementaux appréciables, le CVER est modulaire, c'est-à-dire qu'il s'adapte en fonction de l'évolution des besoins et des choix de gestion de la MRC», conclut M. Bourque.



> Gestion à domicile des matières

> Collecte des matières

> Tri des matières

> Dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD)

> Eco-centre citoyens

> Eco-centre industriel

> Compostage

Mettez vos connaissances à l'épreuve!

1. La politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec repose sur l'objectif d'augmenter le taux de récupération. À combien est fixé cet objectif?

- a. 30 p. cent des matières récupérables d'ici 2020.
- b. 50 p. cent des matières récupérables d'ici 2012.
- c. 65 p. cent des matières récupérables d'ici 2008.

2. Que signifie l'acronyme CVER ?

- a. Centre de vérification écologique régional.
- b. Centre de valorisation environnementale des résidus.
- c. Comité de vigilance pour l'environnement régional.

3. Quelle est la fonction principale d'un CVER ?

- a. De faire la collecte des matières recyclables.
- b. De réduire le volume de matières résiduelles générées sur un territoire.
- c. De prendre en charge l'ensemble des matières résiduelles, d'en faire un tri et de les transformer en produits utiles.

4. Qu'entend-on par « résidus ultimes » ?

- a. Les résidus volumineux et encombrants.
- b. Les résidus inaptes à la réutilisation, à la récupération ou au recyclage.
- c. Les résidus qui offrent le meilleur potentiel de mise en valeur.

5. Quels avantages environnementaux offre la technologie du bioreacteur ?

- a. Elle permet de convertir les gaz qui se dégagent des matières résiduelles sous forme de gaz naturel ou d'électricité.
- b. Elle s'inscrit dans l'initiative de valorisation que préconise la version préliminaire du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de la Rivière-du-Nord.
- c. Elle permet de réduire les gaz à effet de serre, et par conséquent, de lutter contre les changements climatiques.

Réponses:

Pour plus d'information,
consultez notre site internet à l'adresse: www.intersan.qc.ca
ou téléphonez-nous sans frais au 1-800-267-1251